

Académie de : ORLEANS-TOURS
Numéro de l'EPLE : 045 1245J
Nom de l'établissement : Collège Ernest Bildstein
Adresse de l'établissement : 112 chemin de la fontaine – BP 109 – 45503 GIEN CEDEX
Tel : 02.38.27.01.90

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique : fermeture option allemand LV2

Numéro de séance 4

Numéro d'enregistrement : 21/2015

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA 23

Nombre de présents 19

Quorum :12

Quorum atteint

Le Conseil d'administration

Convoqué le 8/06/2015

Réuni le 22/06/2015

Sous la présidence de Ronan KERVELLA

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la Commission permanente du

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

~~Non~~

Oui

Nombre 1

Libellé de la délibération :

Vu la circulaire de 20/05/2015 relative aux IMP.

Vu l'avis de la réunion plénière (conseil pédagogique élargi) du 03/06/2015.

Le conseil d'administration vote pour avis la répartition de l'enveloppe IMP (document joint).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions : 19

Blancs :

Nulls :

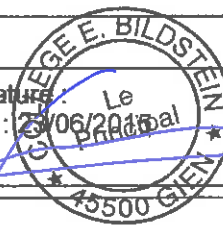
Le président du Conseil d'administration

Nom : KERVELLA

Prénom : Ronan

Signature :

Date : 23/06/2015



Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/06/2015

Date de publication : 26/06/2015

Date d'exécution : 17/07/2015

Le directeur académique
et par délégation
Le secrétaire générale

S JEGOUZO

Reçu le 27.2015

Orléans le 07.2015

COLLEGE : E. BILDSTEIN - GIEN

REPARTITION DE L'ENVELOPPE IMP pour l'année scolaire 2015/2016

	taux de rémunération IMP (arrêté du 27 avril 2015)					montant total réparti sur la mission
	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4	Taux 5	
	312,50 €	625,00 €	1 250,00 €	2 500,00 €	3 750,00 €	
coordination de discipline(s)		5				3 125,00 €
coordination des activités physiques, sportives et artistiques			1			1 250,00 €
coordination de cycle d'enseignement						0,00 €
coordination de niveau d'enseignement						0,00 €
réfèrent culture						0,00 €
réfèrent pour les ressources et usages pédagogiques numériques			1			1 250,00 €
tutorat des élèves en lycée						0,00 €
réfèrent décrochage						0,00 €
autres missions d'intérêt pédagogiques et éducatif		1				625,00 €
Montant total réparti par taux	0,00 €	3 750,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	6 250,00 €
Total bénéficiaires	0	6	2	0	0	

Dotation IMP déléguée au titre des HSA transformée en IMP	5 000,00 €
Dotation déléguée au titre des activités référencées suivant l'ancien périmètre JFIC	1 250,00 €
Total délégué	6 250,00 €

Reste à répartir

	0,00 €
--	--------

	taux prévus par la circulaire
	taux de base indicatifs
	taux exclus par la circulaire
	taux "exceptionnels"